

Maintien de la Paix

Permettez-moi maintenant d'aborder ces travaux qui exigent notre compréhension et notre bonne volonté collectives: d'abord la question générale du maintien de la paix.

Un an s'est écoulé depuis que l'Assemblée a créé un comité pour étudier tous les aspects du maintien de la paix. Un an aussi s'est écoulé depuis qu'on a décidé de surmonter les difficultés financières de l'organisation par des contributions volontaires de tous ses membres. Le Gouvernement canadien regrette que les douze derniers mois aient apporté si peu d'amélioration à ces deux problèmes.

On a fait peu de progrès dans la solution des problèmes financiers des Nations Unies. Certains gouvernements attendent peut-être le résultat des études du Comité des quatorze. Nous avons maintenant ce rapport sous les yeux. J'espère que ceux qui n'ont pas encore contribué le feront dès maintenant.

Mais ce qui est peut-être plus important à la longue que la nécessité de combler le déficit c'est que le comité formé l'an dernier n'en soit pas arrivé à compléter l'examen systématique du problème du maintien de la paix. Il est facile de prétexter la crise que l'Assemblée a traversée à l'avant-dernière session pour expliquer l'insuccès. Nous avons eu un an pour réfléchir. Le moment est venu de résoudre le problème.

Un petit nombre d'états membres ne partagent pas l'opinion de la majorité sur la nature et la valeur de l'apport que l'ONU a fait et peut continuer de faire grâce à ses activités dans le domaine du maintien de la paix. Mon gouvernement croit que l'opinion de cette minorité doit être respectée même si nous ne la partageons pas. Nous croyons devoir accepter les restrictions qui nous sont imposées, surtout devant l'attitude de quelques unes des grandes puissances vis-à-vis du principe de responsabilité financière. Mais même si ces restrictions sont acceptées, il reste encore beaucoup à faire. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de ce que la Délégation du Canada croit possible.

Premièrement: Nous croyons le moment venu d'accueillir la proposition formulée par le Secrétaire général, en 1964, visant à l'étude des méthodes d'améliorer les préparatifs aux opérations du maintien de la paix.

Deuxièmement: Nous croyons le temps venu pour le Conseil de Sécurité et son Comité d'Etat-Major d'examiner de nouveau la possibilité de négocier avec les états membres des accords prévoyant que des forces armées, de l'aide et des installations seront mis à la disposition du Conseil, conformément à la Charte.

Troisièmement: Nous croyons que, sans préjudice aux initiatives que le Conseil de sécurité pourrait prendre, il faut encourager les Etats membres à informer le Secrétaire général de la nature des forces armées